

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 416

JUIN 2024

DOSSIER

Dare-dare pour la **DAR**

DÉCENTRALISATION

PROCHAINE
ÉTAPE :

DOTATION
AMÉNITÉS
RURALES



LE TRAIN
ENTRE EN DAR

PAROLE À

Cécile Gallien, cheffe de caravane

FENÊTRE SUR

Le 88/33 dans vos régions

36 000 Communes

LE MENSUEL DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE

N° 416 JUIN 2024

Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Fondateurs :
Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :
302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :
Michel Fournier

Directeur de la rédaction :
Cédric Szabo

Rédaction en chef :
Pierre-Marie Georges

Stagiaire : Abel Goasdoue

Comité de rédaction :
Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :
Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 2^e trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :
Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :
Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Visuel de Une : © L.Mourlon

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires_Ruraux

📘 @mairesrurauxamrf

Édito



Édito du 10 juin 2024

J'avais bien entendu prévu un édit en lien avec l'objet de ce 416^{ème} numéro. Mais en ce lendemain du 9 juin, et au nom de nos 13000 adhérents, je laisse le soin à chacun de prendre la mesure de la situation et exprimer ses propres sentiments sur cette page blanche.

Quant à nous, le combat pour le développement de nos territoires ruraux continue, soyez en sûrs !

MICHEL FOURNIER
Président de l'AMRF



4

BRÈVES

7

DOSSIER

POUR UNE DOTATION AUX AMÉNITÉS RURALES



L'AMRF documente avec précision les modalités qui pourraient concourir à un changement de regard sur la ruralité avec une meilleure prise en compte des spécificités de la ruralité en matière de dotations. Les Maires ruraux prônent la mise en place d'un mécanisme de valorisation des charges de ruralité liées à la gestion de l'espace.

11

ACTUALITÉS

Maisons France Services / Bilan du dernier comité de pilotage

Démocratie / Le film « Nos maires » pour se mobiliser

École / Rencontre avec Nicole Belloubet

FRR / Les ZRR nouvelle formule

14

RÉSEAU

PAS-DE-CALAIS // Bienvenue au nouveau président

CÔTE-D'OR // Les élus ERRE engagés

AQUITAINE // Les AMR mobilisées sur la mobilité

SAÔNE-ET-LOIRE // Création d'un laboratoire de la ruralité

FRANCE // La suite du Grand atelier pour la transition

17

FENÊTRE SUR

LES CHIFFRES RÉGIONAUX DU 88/33

Retrouvez à l'échelle de chaque région les chiffres de la proportion d'espace et d'habitants administrés par les communes rurales. Un outil de plaidoyer pour vos rencontres locales.

18

PAROLE À

CÉCILE GALLIEN

La maire de Vorey-sur-Arzon pilote le programme de la « Caravane des ruralités », outil itinérant pour aller à la rencontre des territoires ruraux et valoriser la richesse des initiatives qui s'y développent.



Palettes et mépris

Une proposition de loi adoptée au Sénat en 2020, transmise à la présidence de l'Assemblée nationale, dort depuis tranquillement quelque part... Elle est relative à la « simplification et à la modernisation de la propagande électorale », et prévoit des dispositions qui auraient permis de s'éviter le fiasco

de l'affichage pendant cette campagne des élections européennes.

Saluons l'imagination et la capacité d'adaptation des élus ruraux et leur service qui ont dû investir dans le vide, créant avec des palettes, une véritable œuvre éphémère et collective dans l'espace public ! Nul doute qu'un tel acte de création contemporaine in situ à l'ampleur nationale devrait intéresser le ministère de la Culture...

Le Gland d'or est donc collectif. Aux députés, à l'État et surtout aux candidats en particulier. Les premiers pour ne pas voir le lien entre leur discours flagorneur sur les maires et l'opportunité qu'ils avaient de faire inscrire ce texte. À l'État qui, avec zèle souvent, impose aux maires une application stricte et normative d'installer partout les 38 panneaux exigés, même si les préfets ont parfois une

lecture plus magnanime. Curieux comportement quand il chasse tous les crédits, y compris les plus utiles, pour ne pas s'attaquer à des dépenses dont tout le monde sait qu'elles sont inutiles, au regard du comportement des candidats.

Tous. Soyons clairs là-dessus, « petits et grands », aucun n'est épargné pour leur mépris à l'endroit des électeurs ruraux et ce manque de considération, au point de ne pas adresser souvent ni bulletins ni affiches, et concentrant leur effort de propagande dans les villes. Il faudra un jour leur expliquer qu'une voix est une voix. Peu importe l'urne dans laquelle elle est glissée.

Reste à éviter le fiasco d'après. L'AMRF s'y emploiera à n'en point douter pour contribuer aussi à éviter aux élus ruraux un gâchis, de temps, d'énergie et d'argent, dès le 30 juin. ●



Le site du mois

Saint-Mars d'Outillé, commune de la Sarthe de 2 500 habitants, a confié la réalisation de son nouveau site à l'équipe Campagnol, avec la reprise des contenus de l'ancien site, la mise en page du nouveau et la création de vignettes d'accès rapide aux couleurs du logo communal. Un service tout compris pour accompagner au mieux nos communes adhérentes.

À découvrir : <https://stmarsdoutille.fr>



2h37

En bref.

Initiatives (1) / L'AMRF est partenaire de l'opération « Innover à la campagne » dont l'ambition est à la fois de montrer ce qui se fait dans les campagnes et de susciter des vocations en aidant les entrepreneurs à s'y installer. Candidatures jusqu'à la fin de l'été. À relayer auprès de vos entrepreneurs locaux.

www.innoveralacampagne.fr

Initiatives (2) / Les « Prix Territoriaux La Gazette/ GMF » s'adressent aux collectivités locales et établissements publics ayant réussi des projets locaux en impliquant plusieurs métiers et services au sein de leur structure. Candidature jusqu'au 5 juillet. www.prix-territoriaux.fr

Initiatives (3) / Le « Prix Territoria » récompense les collectivités dans tous les domaines de l'action publique locale. Nouveaux modes d'action, ouverture à de nouveaux publics, utilisation inédite de technologies, méthodologies innovantes... Date limite des candidatures : 1^{er} juillet.

www.observatoireterritoria.fr

Prévention / En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Le gouvernement met à votre disposition des affiches, un dossier de presse et différents autres outils, pour vous aider à communiquer sur la prévention des feux de forêt et faire connaître les bons réflexes. www.georisques.gouv.fr

Transition / L'AMRF et plusieurs associations d'élus se sont associées à la Fédération Nationale des SCoT pour créer la première plateforme pour les collectivités dédiée à l'accélération des transitions pour aider dans les démarches et les diagnostics d'audits territoriaux, mutualiser des solutions et mettre en réseau les acteurs locaux. www.planification-ecologique.fr

Environnement / La fondation du patrimoine appelle aux dons pour alimenter la cagnotte dédiée à la préservation du patrimoine naturel qui permet de financer les projets des collectivités. Plus de 350 projets ont été réalisés à travers la France. Partagez l'appel aux dons ou mettez en avant votre projet sur la plateforme dédiée. www.fondation-patrimoine.org/les-projets/collecte-nationale-patrimoine-naturel

C'est, par jour, le temps passé en « transport » par les jeunes ruraux de 18 ans et plus, soit 42 minutes de plus que les jeunes urbains majeurs. S'estimant "mal desservis" par tous les modes de transports en commun, notamment le bus (53%) et le train (62%), contre respectivement 14% et 24% pour les jeunes urbains, ils sont par conséquent 69% à dépendre de la voiture quotidiennement, contre 38% des jeunes urbains.

À tel point que 70% des jeunes ruraux se disent en risque de perdre leur emploi si leur mode de transport est compromis, sans compter l'impact sur la vie quotidienne et l'accès aux services (57% des jeunes issus des zones rurales très peu denses disent avoir renoncé à pratiquer des activités culturelles et de loisirs en raison de contraintes de déplacement).

Source : « Jeunesse et mobilité : la fracture rurale », Institut Terram & Chemins d'avenirs, mai 2024.

Ils ou elles ont dit...

L'étude publiée par l'AMRF dans son bulletin démontre que de nombreuses villes sont bénéficiaires de la DETR. A l'instar des Maires ruraux, nous dénonçons cet accaparement des crédits DETR par des communes qui n'ont rien de rural

Les parlementaires du Puy-de-Dôme par courrier à la ministre
Dominique Faure

Monsieur le Premier ministre, je vous invite à prendre connaissance de l'étude de l'Association des maires ruraux de France sur les médecins formés à l'étranger. Il y a urgence à reprendre le contrôle de la formation de nos étudiants en Santé

Le député de l'Isère,
Yannick Neuder,
à l'Assemblée nationale
le 29 mai

Le rapport Woerth [entériné] un mouvement accéléré avec la loi NOTRe : la disparition de la commune et donc du village comme entités politiques. [...] L'étouffement de la démocratie villageoise par le pouvoir central s'inscrit dans l'histoire longue [...] pour s'achever avec ces intercommunalités aux compétences écrasantes. [...] Cette dépossession crée un cercle vicieux : des citoyens sans responsabilités deviennent dépendants de services mystérieusement mutualisés. [...] "Donner une vie politique à chaque portion de territoire, afin de multiplier les occasions d'agir ensemble". Voilà à quoi devrait s'atteler une véritable politique de décentralisation !

Le philosophe Gaspard Koenig, dans le journal Les Echos du 5 juin

Rural Consult

Un service
Banque des Territoires

Un service d'appui juridique et financier pour votre collectivité

La Banque des Territoires vous propose un service d'appui juridique et financier, accessible par téléphone ou en ligne. Intégralement prise en charge par la Banque des Territoires, cette offre est une des contributions au plan gouvernemental France Ruralité

Vous êtes :

- Un élu ou un agent d'une commune de moins de 5 000 habitants
- Un élu ou un agent d'une intercommunalité de moins de 50 000 habitants (que vous soyez en Métropole ou en Outre-Mer)

Vous voulez :

- Sécuriser vos prises de décision sur le plan juridique et financier
- Vous repérer dans un environnement législatif et réglementaire complexe
- Mieux comprendre les changements organisationnels impactant votre collectivité (mise en œuvre du ZAN, gestion de la ressource en eau, compétence mobilité, ...)
- Optimiser la gestion du budget de votre collectivité

NOTRE OFFRE

Nous vous accompagnons pour éclairer vos décisions et faciliter la mise en œuvre de vos projets. Cette offre est prise en charge par la Banque des Territoires.

Une équipe est à votre service pour répondre à vos questions

Accessible par simple appel téléphonique ou par l'intermédiaire de notre site internet, nos experts sont organisés pour vous apporter des réponses immédiatement ou sous 48 heures maximum.

Notre accompagnement vise à répondre concrètement à vos préoccupations quotidiennes :

- Des réponses opérationnelles qui concernent la vie de votre collectivité ou la mise en œuvre de votre projet : organisation des compétences, urbanisme, domanialité, gestion des biens, affaires scolaires, état civil, statut de l'élu, pouvoir de police du maire. *(hors gestion des ressources humaines)
- Des conseils et appuis en matière de commande publique (ex : choix du marché, types de consultations...)
- Des informations pour construire votre budget communal ou intercommunal, pour mettre en place une dotation de solidarité communautaire, et identifier les dispositifs de financement mobilisables en fonction de vos projets
- Des éclairages sur des sujets d'actualité qui vous préoccupent tels que : les enjeux du transfert de la



© Laure Cordier/Marran-Caisse des Dépôts

compétence eau, les enjeux du ZAN et l'identification des surfaces concernées, vos responsabilités en matière de gestion de risques, les obligations engendrées par la loi EGALIM en matière de restauration scolaire, la rénovation énergétique des bâtiments publics...

Des nouveaux outils digitaux qui vous sont dédiés (déploiement en 2024)

- Un outil de modélisation financière de vos projets, avec un accompagnement pour sa prise en main et l'interprétation des résultats

Une base de ressources documentaires disponible en ligne

- 1 000 questions-réponses : vous appuyer sur des questions déjà posées.
- Des publications, guides pratiques et décryptages sur les enjeux des territoires ruraux et le financement des projets territoriaux.
- Des retours d'expérience de territoires.

Des webinaires organisés tout au long de l'année

- Des apports d'expertise et des partages d'expériences (finances et fiscalité locales, commande publique, transition écologique et alimentaire, développement économique, mobilité, sobriété foncière, affaires européennes...).

Pour nous contacter et bénéficier de nos services :

Un numéro de téléphone unique : **0970 808 809**
Accessible de 9h à 19h, du lundi au vendredi,

Un formulaire en ligne :

Vous inscrire aux prochains webinaires :



Une présentation de Rural Consult' aura lieu au jeudi de la formation du 31 octobre prochain.



BANQUE des
TERRITOIRES



L'intérêt général a choisi sa banque



DARE-DARE POUR LA DAR

Accusant souvent les élus ruraux de creuser le sillon d'une opposition ville-campagne que chacun sait stérile, le législateur feint de ne pas voir que la réalité profonde des inégalités territoriales est auto-alimentée par des mécanismes de dotation hypercentralisés. Si le sujet est financier, il est surtout stratégique, raison pour laquelle les Maires ruraux continuent de documenter avec précision les modalités qui pourraient concourir à un changement de regard sur la ruralité, avec la proposition de créer une véritable Dotation aux Aménités Rurales.

Dans un paysage désespérément sclérosé, où l'emprise de l'État sur l'autonomie financière et fiscale des collectivités se nourrit autant de ses certitudes jacobines que des différends entre collectivités elles-mêmes, les Maires ruraux de France militent pour une profonde refonte de la DGF (Dotation générale de fonctionnement). Les méandres cumulés des dispositions si nombreuses ne font consensus qu'en façade : il devient impératif d'avoir de la lisibilité et de la prévisibilité. Alors que le rapport d'Éric Woerth fait des préconisations en ce sens, les Maires ruraux, qui ne sont pas nés de la dernière pluie, ont décidé de prendre la DGF par les cornes et de proposer une nouvelle dotation.

Sortir de l'impossible équation

Dans un panier d'acteurs infoutus de se mettre d'accord pour une bonne raison, ils ne sont pas raccord sur le but, comment pourraient-ils l'être sur la méthode ? Le récent colloque sur la DGF organisé par l'AMRF à Dijon a permis de faire tomber les masques : si les maires veulent se voir confiés assez de moyens, mieux vaut créer une nouvelle dotation.

Elle s'appelle la « Dotation aux aménités rurales » et se présente avec les atours de l'anti-modèle de ce qui est aujourd'hui devenu illisible et imprévisible. Non, les démissions de maires ne sont pas liées qu'aux agressions, mais aussi à un contexte créé par les responsables politiques qui insécurise

le mandat, au point pour beaucoup d'élus de s'interroger sur les raisons de leur engagement. A quoi bon continuer si ces dotations baissent (-13 % en euros constant sur 6 ans, comme le montrent les chiffres agrégés par la Cour des comptes), qu'elles évoluent sans que ce soit prévisible, qu'elles sont injustes (l'inégalité urbain/rural et bien d'autres injustices fiscales), et que l'État vend des outils supposés accessibles, qui ne le sont pas tant que cela.

Alors, proposons. C'est l'option prise par l'Association des maires ruraux de France en esquissant cette dotation nouvelle, adossée à la conviction que nous sommes à un carrefour. Et beaucoup de voix s'élèvent aujourd'hui pour remettre en cause la primauté du critère démographique dans l'action publique, considérant que "charge de centralité", "métropolisation", "concentration de l'emploi", etc. sont autant de concepts, devenus des préceptes désuets à l'heure des enjeux de transition. Avec l'intuition que notre société devient de plus en plus dépendante de ce qui se passe à la campagne pour alimenter la ville, une dotation basée sur un

Elle s'appelle la « Dotation aux aménités rurales », anti-modèle de ce qui est aujourd'hui devenu illisible et imprévisible

critère lié à l'espace, après avoir existé en version lilliputienne, mérite d'être étudiée, pour trouver un équilibre entre le paramètre lié à la population que les élus administrent et les charges de ruralité liées à l'espace qu'ils gèrent.

Ce qu'en dit Eric Woerth dans son rapport

Le député consacre plusieurs pages à la DGF, pour présenter ses « *grands principes d'une réforme des dotations de fonctionnement au profit des communes* ». Rappelant qu'il est « *important de garantir une équité des ressources des collectivités dans un pays marqué par de profondes inégalités territoriales* », Eric Woerth prône le renforcement de la péréquation verticale avec « *une réforme ambitieuse de la dotation globale de fonctionnement* ». Jugeant qu'un « *bon système de financement ne peut pas se satisfaire de critères de répartition datant parfois d'un demi-siècle* », il rejoint le jugement de l'AMRF en posant comme préalable que « *le système de dotations de fonctionnement de l'État doit être compréhensible, prévisible et stable* ».

Renforcer la solidarité nationale vis-à-vis des communes pour la protection de l'environnement

Proposition 19 du rapport Woerth

Dans les grandes lignes, le nouveau système proposé par Eric Woerth s'appuierait sur trois grandes dotations : une « *dotation complémentaire de fonctionnement (DCF), visant à fournir un niveau de ressources par habitant minimum à chaque commune, dont le calcul reposerait sur un seul critère de richesse* » ; une « *dotation de mutualisation, déjà existante, versée aux communes nouvelles* » (passons...) ; et, en partie en phase avec la DAR proposée par l'AMRF, une « *dotation de préservation de l'environnement et du patrimoine (DPEP) pour rémunérer les richesses latentes constitutives de charges, qui serait versée de façon forfaitaire aux communes dotées d'importants espaces naturels non-artificialisés, quel que soit leur niveau de richesse* ».

Avec sa DPEP, le député s'approche des termes proposés par l'AMRF pour justifier des charges de ruralité, en expliquant qu'il s'agit de « *rémunérer les charges non-productives qui bénéficient au bien commun, comme la biodiversité et la préservation de la ressource en eau, etc.* »

Les propositions sont sur la table. Reste désormais à voir comment l'écosystème et l'opinion s'en saisiront. En attendant, les autres combats des Maires ruraux restent d'actualité, avec notamment une démarche inédite pour contester les allocations annuelles de DGF, au motif qu'elle méconnaît, pour partie, le principe d'égalité entre les citoyens. Une balise qu'il convient de rappeler de temps à autres pour remettre les idées en place. Tout sera sur le bureau de tous les nouveaux députés le 8 juillet au matin ! ●



L'AMRF
s'engage

Ce que serait la Dotation aux aménités rurales (DAR)

La mesure

- 1 | Il est créé une Dotation aux aménités rurales (DAR) dans le projet de loi de finances pour 2025
- 2 | Cette dotation est lisible, prévisible et pérenne dans le temps
- 3 | Elle est adossée à la superficie non urbanisée de la commune (par exemple zonages N et A des documents d'urbanisme)
- 4 | Son montant est calculé en multipliant cette surface par un coefficient identique pour toutes les communes
- 5 | Elle est attribuée exclusivement à toutes les communes rurales au sens de la définition de l'Insee (2020) et seulement celles-ci
- 6 | Elle est indépendante et cumulable avec les autres dotations, notamment avec celle associée aux enjeux de biodiversité (improprement rebaptisée Aménités dans le PLF 2024)
- 7 | Elle est, au minimum, indexée sur l'inflation et augmente au regard des priorités liées à l'urgence d'agir dans le domaine de la transition écologique

Exposé des motifs

- 8 | Cette dotation est créée en complément des mécanismes actuels dont la complexité sert de prétexte à ne rien changer
- 9 | Or, le monde rural ne peut plus attendre et la commune est l'espace politique de la transition écologique comme l'a rappelé la résolution des Maires ruraux de France adoptée lors du Congrès 2023
- 10 | Pour débloquer la situation, l'AMRF propose la création d'une nouvelle dotation comme le suggère le rapport Woerth, pour aussi porter la voix de la nature qui n'en dispose pas
- 11 | Elle rompt avec la logique du « plus de monde, plus de moyens »
- 12 | Cette dotation reconnaît le rôle clé des territoires ruraux et des services rendus par la ruralité (ressource en eau, gestion des biens communs, captage du carbone par la forêt, terres agricoles et alimentation, espaces naturels, etc.)
- 13 | La commune s'oblige à la communication d'un rapport annuel en conseil municipal autour des actions spécifiques menées dans le domaine des aménités rurales

Aux fondements de la DAR, une DGF à bout de souffle

À l'initiative de l'AMRF et du Master 2 « Finances des collectivités des groupements » de l'université de Bourgogne, le 1^{er} « Rendez-vous financier de la ruralité » s'est tenu le 16 mai à Dijon, en présence de nombreux élus de l'AMRF, de parlementaires, mais aussi de spécialistes, intellectuels et techniciens.

Alors que Michel Fournier a ouvert la journée en pointant le caractère beaucoup trop inégalitaire et complexe de l'actuelle DGF, les membres de la commission Finances de l'AMRF (Luc Waymel et Bertrand Hauchecorne) et le professeur Patrice Raymond ont ensuite eu l'occasion de démontrer à quel point l'hyper-technicité du dispositif le rend opaque, source de crispations et finalement contradictoire dans ses objectifs.

Si le caractère illisible et inégalitaire de la DGF a été corroboré par les témoignages des élus présents, le sénateur Claude Raynal et plusieurs représentants de l'administration d'État (DGCL) ont tenu à nuancer le propos. Il n'en demeure pas moins que l'unanimité des intervenants semblait d'accord sur le fait que le statu quo était désormais intenable. Pour tous, la question de la réforme de la DGF est plus que jamais urgente.

Les principaux chiffres sur la DGF

- La dotation globale de fonctionnement se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation d'aménagement, elle-même subdivisée en plusieurs composantes :

DGF 2024	Dotation forfaitaire		6,7 milliards d'euros
	Dotation d'aménagement	DSU	2,8 milliards d'euros
		DSR	2,2 milliards d'euros
		DNP	0,8 milliards d'euros
Total			12,5 milliards d'euros

— **Affiché comme stable, le montant global de la DGF (les 12 md€ de 2017 sont identiques au total 2024) s'est en réalité dégradé de -14% en 7 ans (les 12 md€ de 2017 corrigés avec une inflation de 16%, correspondent en réalité à un montant de 13,9 md€ en euros 2023).**

Les notions centrales pour le calcul de la DGF

- Le potentiel fiscal indique la richesse fiscale de la commune et se calcule en additionnant le produit de l'ensemble des impôts qu'elle perçoit.
- Le potentiel financier indique les ressources de la commune et s'obtient en additionnant le potentiel fiscal de la commune avec le montant de dotation forfaitaire.
- L'indicateur de ressources élargi s'obtient en additionnant le potentiel financier avec le montant de la dotation d'aménagement.
- L'effort fiscal évalue le degré de mobilisation par la commune de ses bases de fiscalité locale et s'obtient en divisant le produit de sa TFB, de sa TFNB et de sa THRS par son potentiel fiscal.



— **Ces indicateurs ne permettent pas de prendre en compte la richesse réelle puisque les bases fiscales ne sont pas suffisamment prises en compte. Globalement, la focalisation sur le seul critère démographique peut générer des effets de seuil imprévisibles qui rendent les montants de dotations extrêmement instables.**

Une dotation forfaitaire inégalitaire

- La dotation de base est destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population de la commune... Elle est égale au produit de sa population par un montant pouvant aller de 64,46 euros par habitant à 128,93 euros par habitant, suivant la strate démographique dans laquelle elle se trouve.
- À cette dotation de base, s'ajoute une dotation proportionnelle à la superficie communale égale à 3,22€ par hectare, ainsi que diverses compensations.

— **L'AMRF interpelle depuis longtemps sur l'utilisation de cette échelle logarithmique qui avantage les communes à forte population. Deux initiatives au Sénat et à l'Assemblée nationale en vue de modifier cette échelle ont échoué (Amendement de Sylviane Noël & Proposition de Loi de Jean-Louis Bricout).**

Une dotation de solidarité rurale détournée

La dotation de solidarité rurale se compose de trois fractions :

- La fraction « bourgs-centres » vise à apporter un soutien particulier aux communes supposées exercer des charges de centralité (communes ayant la qualité de bureau centralisateur, d'ancien chef-lieu de canton ou ayant une population représentant au moins 15% de la population de son canton).
- La fraction « péréquation » bénéficie à la quasi-totalité des communes jusqu'à 10 000 habitants. Elle est déterminée en fonction du potentiel financier par habitant et de l'effort fiscal de la commune, de la longueur de sa voirie, du nombre d'enfants y résidant, de son potentiel financier et de sa superficie.
- La fraction « cible » a été conçue pour renforcer l'intensité péréquatrice de la DSR et pour bénéficier aux 10 000 communes les plus fragilisées (revenus et potentiel financier par habitant).

— **En plus d'être focalisée sur des critères de charges de centralité devenus obsolètes par le transfert des charges à l'EPCI, la DSR échappe aux ruraux en bénéficiant à de nombreuses communes définies comme urbaines par l'Insee. ●**



L'AMRF
s'engage

LES PROPOSITIONS DE L'AMRF POUR RENDRE LA DGF PLUS JUSTE ET PLUS LISIBLE

Proposition n°1 | Réduire l'écart de dotation entre l'urbain et le rural en modifiant le coefficient logarithmique utilisé dans le calcul de la dotation forfaitaire

Proposition n°2 | Refonder complètement les différentes composantes de la DGF et notamment leurs critères de répartition qui sont aujourd'hui totalement désuets (ex : sur la fraction bourgs-centres de la DGF)

Proposition n°3 | Rationaliser les critères de population et intégrer les critères de surface dans la répartition des composantes

Proposition n°4 | Prévenir les effets de seuil potentiels découlant des règles de répartition

Proposition n°5 | Aligner les communes nouvelles sur le droit commun de la DGF

Des actions en recours sur la DGF inégalitaire

Plusieurs communes membres de l'AMRF ont décidé de présenter un recours en annulation et une question prioritaire de constitutionnalité devant le Tribunal Administratif, le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel contre la décision d'attribution et de notification de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2024 reçue ces dernières semaines.

La démarche juridictionnelle est appuyée par un avocat spécialisé, qui fournira un mémoire type et se chargera de déposer collectivement les recours de chaque commune devant chaque tribunal administratif.

Cette démarche vise à dénoncer l'inégalité de traitement entre ruraux et urbains dans la dotation de base issue de la dotation forfaitaire. Le principe selon lequel un habitant de ville a une valeur deux fois supérieure en euros (128,93€) par rapport un habitant de village (64,46€), étant jugé contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi et devant les charges publiques. ●

**Cette démarche
vise à dénoncer
l'inégalité de
traitement
entre ruraux et
urbains dans
la dotation de
base issue de
la dotation
forfaitaire**

Le logement social, un critère de charges de centralité ?

Le colloque du 16 mai a permis d'avoir un aperçu de l'avancée des travaux du Comité de Finances Locales sur la réforme de la DGF. Parmi les pistes de travail, la question de la prise en compte du logement social dans la répartition de la dotation. À l'heure actuelle, leur nombre est uniquement pris en compte dans le calcul de la DSU. Étendre le critère « logement social » à la DSR apparaîtrait comme un moyen de mieux estimer les charges des communes rurales, tout en stimulant une politique du logement dans les territoires. Ce serait en cela un critère plus pertinent que ceux utilisés actuellement pour calculer la fraction « bourgs-centres »... Cependant, seuls les logements appartenant aux bailleurs sociaux sont aujourd'hui pris en compte. Si l'extension du critère à la DSR devait voir le jour, il conviendrait donc d'y inclure les logements sociaux communaux (pourtant inclus dans la définition SRU), pour que tous les logements sociaux soient pris en compte, quel que soit la forme juridique du bailleur. ●

REPÉRÉ POUR VOUS

- Fonds Vert

« Disparités et usages des dépenses du fonds vert entre les territoires » : le titre choisi par les rapporteurs de la commission des finances de l'Assemblée nationale donne le ton de leur analyse ! Ils y soulignent la nette sous-représentation des communes rurales qui sont proportionnellement beaucoup moins aidées que les communes urbaines...

- DETR

Le dernier n° de votre journal (36000 n°415) présentait l'analyse de la répartition des montants de la DETR de 78 départements, complétés depuis par les chiffres de 9 départements supplémentaires. La répartition globale reste inchangée : sur un montant total de 919 M€ de DETR, 64% a été affecté directement aux communes rurales, 21% aux EPCI, et 15% aux communes urbaines (soit plus de 140 millions d'euros dont les communes rurales sont privées).

- Observatoire des finances locales

L'OFGL met à votre disposition un portail d'analyse et de cartographie de toutes les données financières des collectivités. Particulièrement utile pour vous situer par rapport à des communes de strates similaires ou pour analyser l'évolution de vos finances dans le temps, l'outil s'est récemment enrichi d'un module d'accès aux données comptables détaillées. Plus d'informations : <https://data.ofgl.fr>

— MAISONS FRANCE SERVICES

Parfait, là où ça existe !

La formule tombe telle une sentence : « *Faire des Maisons France Services (MFS), le service public de proximité* ». Devant les membres du comité de pilotage des France Services réunis début juin, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas Guerini n'y va pas par quatre chemins : au-delà de la MFS, point de salut. De quoi inquiéter le représentant des Maires ruraux, Jean-Paul Carteret, qui a rappelé que « *le premier service public, c'est la mairie* », en appui sur la très ancienne proposition de l'AMRF de voir le dispositif se soucier des nécessaires liens à développer entre les secrétaires de mairie et les MFS. Les témoignages des secrétaires ne manquent pas pour dire parfois la distance et la méconnaissance de ces outils. Un souci partagé par le ministre pour souligner la nécessité de continuer à former les agents mais aussi leur permettre d'accéder plus directement aux informations des opérateurs nationaux.

Côté financement, là où des pans entiers de l'action publique se voient privés d'une part importante de crédits, la donne est ici plus optimiste. Mais la volonté du Parlement est encore en suspens, puisque le ministre a indiqué le passage de « 40 à 45 000 € en 2025 par maison » sans certifier le passage promis au Sénat à 50 K€.

Il faut dire que depuis, la chasse aux crédits utiles a été lancée... Autre bonne nouvelle, une nouvelle vague de labélisation de lieux créés par les collectivités (parfois depuis de nombreuses années), devrait avoir lieu d'ici 2027 pour atteindre 3 000 labels. Cependant, elle priorisera les villes moyennes, préfecture et sous-préfecture. « *Pourquoi parlez-vous si peu de ruralité, qui représente pourtant 88 % du territoire* » a questionné le premier vice-président de l'AMRF en insistant sur la dimension d'aménagement du territoire, et de poursuivre en invitant à changer d'approche et « *rapprocher les services des habitants, plutôt que de les concentrer dans les petites villes. Il faut pour cela donner de la latitude aux préfets pour adapter les services au plus près des territoires, sans se borner uniquement aux opérateurs référencés* ».

« *Rapprocher les services des habitants, plutôt que de les concentrer dans les petites villes* »

Deux autres axes sont à l'agenda : l'innovation se conjugue aussi avec les MFS avec l'arrivée de l'intelligence artificielle via un outil "Albert", pompeusement qualifié d' « *IA du service public* ». Enfin, l'État veut faire de ces lieux gérés par les collectivités, les espaces des démarches du quotidien et de l'écologie, avec pour nouveauté de faire des MFS les points de contact autour des programmes « *MaPrimeRenov'* » ou encore des « *Services civiques écologiques* », sans oublier de nouveaux opérateurs qui pourraient faire leur entrée nationalement comme l'Ursaff et l'Agirc Arrco. ●



L'AMRF
s'engage

— DÉMOCRATIE

Un message positif sur l'envie d'agir et de se mobiliser

Les Maires ruraux de France ont présenté le 28 mai dernier le film « *Nos Maires* », réalisé par Gérard Poujade, lui-même élu dans le Tarn (Le Séquestre – 81). Ode contemporaine aux maires ruraux à travers le portrait optimiste de 6 femmes et 6 hommes, élus de la République. Car si les maires sont les élus les plus appréciés de leur population et qu'ils sont celles et ceux vers qui tout le monde se tourne en cas de crises, leurs apparitions sur le petit écran se réduisent à des sempiternelles interviews devant un fait divers local... À l'inverse, ce film permet de mieux comprendre qui ils sont.

Souvent intimes, les conversations entre les acteurs et le réalisateur – entre maires donc – rend les femmes et les hommes attachants et la fonction plus humaine. En ces temps troubles pour la démocratie, ce documentaire est un plébiscite pour la participation et la citoyenneté. Comme le résume Michel Fournier, ce film permet de « *voir le potentiel que constitue les maires pour produire du bien vivre ensemble* ». L'avenir se construit à la campagne et les maires en sont les jardiniers. ●

Visionnez le film sur le site de l'AMRF, ou directement sur <https://youtu.be/2xKM80014og>



Soutenu par la Poste, ce film est visible à partir de sa version libre. Si vous souhaitez organiser une diffusion avec le réalisateur, contact à g.poujade@yahoo.fr

CHIFFRES CLÉS

4% des Français sont à plus de 20mn d'une MFS

Seulement 26% des Français ont entendu parler des MFS

971 000 actes accompagnés par mois et **31 000 usagers** par jour

96% des usagers se disent satisfaits du service

— ÉCOLE

Des doutes quant aux moyens à disposition

A lors que plusieurs acteurs de l'éducation invitent à se saisir de la baisse programmée des effectifs comme d'une opportunité pour refonder qualitativement la place des écoles dans les territoires, notamment en appui sur la nouvelle instance dédiée à la carte scolaire (appelée « observatoire départemental des dynamiques rurales »), Nicole Belloubet a rappelé aux élus que ses principes étaient clairs (« *L'école est un lien de vie, créateur de liens* »), mais qu'elle avait des doutes quant aux moyens dont le ministère dispose. Si elle

s'est dite devoir être « *lucide sur la baisse démographique* » en étant favorable aux regroupements pédagogiques intercommunaux, elle a insisté sur les progrès à faire sur la méthode.

« *Il faut faire confiance au local* »

Alors que la Ministre rappelait la nécessité d'un lieu de partage entre maires, préfet et DASEN sur les constats en matière de démographie et de projections d'équipement, le 1^{er} VP des Maires ruraux a souligné que les observatoires n'étaient pas réellement fonctionnels partout, et qu'il faudrait en suivre précisément l'activité effective, tandis que le Président a insisté sur la nécessité pour l'Éducation Nationale de « *tenir compte de l'ensemble des acteurs et de ne pas travailler en silo : il faut de la co-construction* ». En matière de carte scolaire, les élus ont, en outre, insisté sur la prise en compte du temps de transport des élèves et sur le regard particulier qui doit s'appliquer aux classes multi-niveaux : « *Il y a des ruralités, il faut faire confiance au local* » lui a enjoint Michel Fournier.

En filigrane, Jean-Paul Carteret a rappelé que « *l'école est un levier structurant de l'aménagement du territoire* », pour exprimer sa vigilance quant à la mise en œuvre des Territoires Éducatifs Ruraux, dont les échanges ont permis d'éclaircir

les contours de cet outil contractuel de coopération écoles-collèges, censé être adapté aux réalités locales. Rappelant que chaque territoire était différent, l'exécutif de l'AMRF a plaidé en faveur d'une souplesse d'adaptation et d'une concertation très locale du contenu de ces conventions. Une préconisation similaire en matière de continuité éducative, dont l'exécutif de l'AMRF a rappelé la nécessité d'un dialogue renouvelé entre les communes et l'Éducation nationale pour permettre aux enfants d'avoir des passerelles plus fluides entre temps scolaire et périscolaire, notamment entre l'école maternelle et le futur Service Public de la Petite Enfance (SPPE), dont les communes seraient autorités organisatrices dès 2025.

Enfin, l'inclusion scolaire n'a pas été oubliée, l'AMRF rappelant que l'adoption définitive d'une proposition de loi garantissant la prise en charge financière des AESH sur le temps méridien était un premier pas positif, mais insuffisant. La ministre a surenchéri, en admettant que les AESH n'étaient ni assez nombreuses, ni assez formées. De multiples autres sujets ont été évoqués (égalité des chances, difficultés des métiers de l'animation, les freins liés à la mobilité, les échanges écoles-collèges-entreprises, les CRTE, etc.) auxquels la ministre promettait à l'époque de donner suite en sollicitant de manière régulière le « comité des élus locaux ». ●



Le président de l'AMRF Michel Fournier et son 1^{er} vice-président Jean-Paul Carteret ont rencontré la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Nicole Belloubet, le 28 mai.

En bref •

Commerce L'AMRF crée avec le Ministère une association de préfiguration à un fonds de soutien au fonctionnement des commerces ruraux. **/Logement** L'AMRF présente son « Plan Marshall » en faveur du logement en milieu rural. La solution viendra d'une industrialisation des outils pour reconstruire les villages sur eux-mêmes. Parmi les propositions : créer un prêt à taux bonifié au profit des organismes finançant les acquisitions foncières et les opérations de viabilisation dédiées à la réalisation de logements sociaux.

/Innovation L'AMRF est désormais associée dans l'organisation du prix « Innover à la campagne » en partenariat avec la fédération nationale des PNR. <https://innoveralacampagne.fr> **/Congrès** La journée du vendredi 27 septembre sera consacrée aux relations entre communes et conseils départementaux.

— FRR

La fin du début

« **Q**u'est-ce qu'on peut perdre comme temps en formalité » ! Les plus anciens se souviennent de la conclusion du sketch de Jean Yanne et de sa carcasse passant son permis de conduire avec un inspecteur tout chétif. C'est une autre manière de raconter l'histoire de l'accouchement dans la douleur du zonage « France Ruralités Revitalisation », une des mesures clés du Plan France Ruralités qui fête son premier anniversaire.

L'exercice qui consiste à procéder à un changement de nom est un marronnier de l'action publique. Sur le fond, le changement de dispositif apparaît certes avantageux, mais encore faut-il que l'État mette autant d'énergie à le faire connaître qu'il en a mis pour aboutir à retenir 17700 communes (un chiffre très conséquent au regard des premières projections), auxquelles s'ajouteraient désormais 2200 autres communes, sauvées des eaux par le Premier ministre. On taira la complexité de l'usine à gaz qui a rendu un peu longuet l'annonce finale, conséquence de l'application zélée à vouloir tout « territorialiser ». Ça fait moderne, au risque de critères toujours plus complexes.

Désormais, l'histoire qu'il va falloir écrire, avec un peu plus de maîtrise et d'entrain, consiste à ce que les moyens alloués, sous forme d'exonération fiscale notamment, soient réellement promus et accessibles. L'État est complexe et en tension. Six ans d'échanges et de rapports (de force) entre les tenants de la suppression d'un côté, et ceux, de l'autre, qui comprennent que la vie publique suppose des marques de considération et surtout des preuves. Pour les communes désignées « repêchées », on leur dira qu'elles sont passées tout près du couperet, ça les rassure, sans qu'elles n'aient

L'exercice qui consiste à procéder à un changement de nom est un marronnier de l'action publique

bien compris pourquoi elles en avaient été sorties. Pour celles qui en demeurent exclues, leurs maires s'étonnent que leur voisine, à la condition équivalente, soit retenue. Mystère et limite du zonage...

L'État crée par ailleurs une catégorie « FRR + », pour les communes les plus en difficulté, avec quelques mesures qui bonifient le droit commun. C'est toujours appréciable, et ce sera le cas pour les Maisons France Services où la compensation de l'État s'approchera du coût réel imposé par le label. Ainsi va la vie des zonages, avec son lot de lauréats, qui attendent dorénavant de l'État qu'il fasse une réelle promotion des dispositifs auprès des bénéficiaires. Ce serait là un changement efficace et appréciable. Une formalité...

En synthèse

- La réforme des ZRR, adoptée en loi de finances 2024, entrera en vigueur le 1^{er} juillet, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».
- C'est le 4^e volet du plan France Ruralités, annoncé le 15 juin 2023, pour soutenir le tissu économique et l'emploi en milieu rural.
- 17700 communes seront zonées FRR, dont 13 départements intégralement.
- La réforme crée deux niveaux de zonage : « FRR socle » et un niveau renforcé « FRR + », pour un quart des communes zonées.
- Le Premier ministre vient d'annoncer que les 2200 communes sortantes du zonage, continueront d'en bénéficier. Le projet de loi de finances 2025 devra préciser les modalités (coût et durée) de cette nouvelle inattendue. ●

REPÉRÉ POUR VOUS • 14 propositions pour une Europe durable et solidaire



En marge du scrutin de juin, Familles Rurales a réaffirmé son attachement à la construction européenne en formulant 14 propositions pour « réenchanter le projet européen et se tourner vers l'avenir ». Alertant depuis de nombreuses années sur une fracture territoriale grandissante, Familles Rurales souhaite que la politique de cohésion soit renforcée. Cela passe selon elle par la création d'un « véritable agenda rural européen afin de soutenir à leur juste valeur les territoires ruraux et leurs habitants », ainsi que par la dynamisation de « l'économie sociale et solidaire qui représente plus de 2,8 millions d'entités et 13,8 millions d'emplois ».

/Sport (1) L'AMRF est partenaire de l'action « Sport au cœur des villages », outil de financement d'animations sportives dans les villages en cette année olympique. <https://www.grandecause-sport.fr/evenements/sport-au-coeur-des-villages> **/Sport (2)** Bilan du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité » : en 2023, sur 1 603 projets aidés, 1 144 sont localisés dans une commune rurale, soit 71 % (67 % en 2022). En revanche, côté subvention, le montant moyen de subvention pour l'urbain est de 127 K€, quand celui pour le rural est de 39 K€ (soit 3x moins). **/Aides régionales** Deux conseils régionaux, Occitanie et Grand Est, s'interrogent sur la manière de modifier les dispositifs régionaux pour les rendre plus accessibles aux communes rurales.



CÔTE-D'OR — ERRE

Des élus engagés pour briser le silence des violences conjugales

L'Association des maires ruraux de Côte-d'Or, représentée par sa référente départementale ERRE, Nathalie Gavaille, co-organisait le 14 mai dans le village de Couternon (1 800 hab.) une table ronde sur le thème des violences conjugales et intrafamiliales. En présence du procureur de la République, l'objectif pour les élus était de comprendre le cycle des violences et le parcours des victimes, en appui sur un état des lieux per-

mettant de connaître les dispositifs sur le département. Cela permet aux élus d'identifier les acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales, et enfin de donner des outils pour mieux accompagner les administrés qui vivent de telles situations. Auparavant il était de coutume de mettre à l'abri la victime de violence, mais dorénavant la justice tend à procéder à l'éviction du conjoint violent, pour répondre en partie aux insuffisances de logements d'urgence. Les échanges ont porté sur la mutualisation des possibilités de logement entre communes, pour permettre la création d'hébergements d'urgence. Enfin le procureur a rappelé, qu'il est du devoir de tout élu de signaler des comportements tels que les violences conjugales auprès du parquet. •

Autour de la référente ERRE de l'AMR21, cet événement a rassemblé plusieurs acteurs du territoire tels que le Procureur, la déléguée départementale aux droits des femmes, les services de police et de gendarmerie avec la représentation de la maison de protection des familles 21 (MPF21), mais aussi toutes les associations locales.

Plus d'informations : lise.dumercq@amrf.fr
04 26 78 59 47



24 & 47 — DORDOGNE & LOT-ET-GARONNE — MOBILITÉ

La mobilisation payante des maires ruraux

S'insurgeant du retrait progressif de la Région et de la SNCF mettant en péril de fermeture la ligne TER Périgueux-Agen (pourtant stratégique pour relier les deux départements et empruntée par près de 4 millions de personnes par an), les élus ruraux se sont fortement mobilisés pour s'inquiéter des effets majeurs qui seraient causés par cette fermeture sur la vitalité économique et résidentielle des communes concernées, et plus largement du signal préoccupant qui serait envoyé en termes de transition écologique et de décarbonation des déplacements. Après avoir menacé de bloquer le scrutin européen dans leurs communes, les maires ont obtenu gain de cause, Région et État ayant rapidement cédé en garantissant le maintien de la ligne dans leur

contrat de plan. Si cette victoire collective permet de maintenir un climat constructif, les élus ruraux resteront particulièrement vigilants face à ces stratégies de désengagement hors-sol. •



**Victoire
de l'AMRF**



De nombreux élus ruraux étaient rassemblés le 30 mai à la gare de Monsempron-Libos pour manifester leur opposition à la fermeture de la ligne de train Périgueux-Agen autour de leurs présidents Alain Castang et Gilbert Guérin.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



62 — PAS-DE-CALAIS

Hervé Deroubaix

« Je suis maire de la commune de Robecq, 1300 habitants, depuis 2008. J'ai grandi dans ce village rural du Pas-de-Calais à dominante agricole, où très tôt, je me suis investi dans le tissu associatif, surtout sportif. Ayant achevé mes études de masseur kinésithérapeute, j'ai d'abord été élu conseiller municipal en 1995 avant d'accéder au fauteuil majoral 13 ans plus tard. Je me suis dès lors investi avec beaucoup de plaisir au sein d'un EPCI de 21 communes à « taille humaine » en tant que vice-président aux sports puis aux finances avant, en 2017, de subir la fusion en cours de mandat de notre communauté de communes au sein d'une communauté d'agglomération XXL de 100 communes pour 280000 habitants ! Depuis 2020, en tant que membre de l'exécutif et sous l'impulsion du président de l'EPCI, nous avons instauré des conférences de maires régulières où « une commune = une voix », afin que l'avis de chaque maire ait le même poids quel que soit le nombre d'habitants qu'il représente (de 45 à 25000).

J'ai découvert l'association des Maires ruraux il y a une dizaine d'années par le biais du service de site internet Campagnol, auquel nous avons souscrit avec beaucoup de satisfaction. Suite à la démission soudaine du président Hubert Degrève et de son bureau en octobre dernier, j'ai accepté d'assumer la présidence jusqu'au terme du mandat actuel, entouré d'un nouveau bureau que je remercie pour son efficacité et sa bonne humeur. À peine élus, nous avons été confrontés à des crues exceptionnelles en termes de durée et d'intensité qui ont plus particulièrement touché les élus ruraux toujours en première ligne et souvent dépourvus de services techniques étoffés. Heureusement, l'entraide et la solidarité ont permis d'atténuer la détresse des sinistrés. Un grand merci aux donateurs qui ont répondu à l'appel aux dons initié par l'AMRF

et Jean Gabriel Masson président de l'AMR59. Nous avons pu remettre une partie de ces dons lors de notre assemblée générale le mois dernier en présence de Michel Fournier, notre président, et des ministres Dominique Faure et Agnès Pannier Runacher.

L'objectif initial du bureau de l'AMR62 était de redynamiser l'association départementale et d'élargir son ancrage géographique. Après quelques mois, nous avons doublé le nombre d'adhérents avec 105 membres et nous espérons pouvoir poursuivre notre développement au service des petites communes qui en ont bien besoin. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et les sujets irritants aux acronymes improbables ne manquent pas : DETR, ZAN, ZAE, FRR, SCOT, etc... sans oublier le statut et la formation des élus et du secrétaire de mairie, la présence postale, la (non) fermeture des classes et la désertification médicale... autant de sujets qui se posent et s'imposent avec encore plus d'acuité pour nous, élus ruraux. C'est la raison pour laquelle, nous aurons à cœur de porter notre voix et notre spécificité auprès des services de l'État, des parlementaires, des conseils départementaux et régionaux et des chambres consulaires. Un grand merci aux membres du bureau qui m'entourent et aux nouveaux adhérents qui viennent de nous rejoindre pour porter haut les couleurs de la ruralité. Et comme le disent nos voisins et amis belges, l'union fait la force. Vive la ruralité ! »

Nous avons été confrontés à des crues exceptionnelles et grâce à la mobilisation des élus ruraux, l'entraide et la solidarité ont permis d'atténuer la détresse des sinistrés

Le réseau AMRF s'étoffe

Avec 87 associations départementales, l'AMRF poursuit son développement et recrute une quatrième chargée de développement réseau. Bienvenue à Alice Grinand qui suivra en particulier les départements des régions Bretagne, Normandie, Île-de-France et Pays de la Loire.



71 — SAÔNE-ET-LOIRE

Création d'un troisième labo de la ruralité

Après les Vosges et l'Aude qui ont vu la création avec l'appui de leur Préfecture d'une instance de réflexion sur le devenir des espaces ruraux, le préfet de Saône-et-Loire leur emboîte le pas, en créant un « laboratoire d'expérimentation dédié à la ruralité ». Ayant pour objectif de « trouver des solu-

tions innovantes aux défis auxquels est confronté le monde rural que ce soit par le biais d'expérimentations ou de la mise en avant d'initiatives locales », cette nouvelle instance prévoit d'organiser des rencontres et des séminaires pour expertiser des projets innovants, à raison d'une rencontre tous les mois. Signée

directement entre le préfet et l'Association des maires ruraux de Saône-et-Loire, présidée par Jean-François Farenc, la convention prévoit que le laboratoire soit co-présidé par l'AMR71, tandis que le Comité scientifique est animé par le président de l'Académie des Belles Lettres de Mâcon. •



FRANCE — TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2024, la mobilisation du Grand Atelier continue

Après s'être réunis durant 4 week-ends en 2023 afin d'élaborer des propositions pour replacer la commune rurale au cœur de la transition écologique, le groupe des 100 élus du Grand Atelier des maires ruraux remettent leur bleu de chauffe et reprennent leur bâton de pèlerin ! Non contents d'avoir mis à contribution l'ensemble des Maires ruraux de

France pour définir une vision politique validée lors du dernier Congrès autour du rapport « La commune rurale, espace politique de la transition écologique », les maires impliqués se sont retrouvés pour deux nouvelles journées de travail organisées par l'AMRF les 23 et 24 mai derniers.

La première réunion a rassemblé un panel de partenaires historiques de

l'AMRF qui ont permis le financement, l'organisation ou l'animation du Grand Atelier en 2023, et de nouveaux partenaires intéressés de soutenir cette démarche en 2024. L'AMRF a présenté sa feuille de route sur la poursuite du Grand Atelier en 2024 au comité des partenaires et entendu leurs attentes, en prenant appui sur des exemples de collaborations partenariales bilatérales. Le second événement a mobilisé les élus, tous volontaires, pour une séquence de travail interne afin d'explorer leurs pratiques pour réussir à sensibiliser et embarquer les élus ainsi que la population locale dans la transition écologique. Un enjeu central abordé sous l'angle de la communication et de l'analyse des perceptions des discours sur l'écologie par la population française, grâce aux interventions des associations « Parlons Climat » et « Conséquences ».

Une première étape collective toujours riche d'expériences et de retours d'expériences, ponctuée par la convivialité habituelle des maires ruraux, qui augure de la réussite de la mise en action des 10 associations départementales sélectionnées pour piloter une déclinaison locale du Grand Atelier. ●



Accueillis au siège du Groupe La Poste, partenaire du Grand Atelier, le travail des élus volontaires s'est poursuivi sous la forme d'ateliers en petit groupe pour formuler des pistes concrètes de communication auprès des habitats et de leurs collègues élus.



Fanny Lacroix

Vice-Présidente de l'AMRF en charge de la transition écologique et maire de Chatel-en-Trièves (38)*

« Quand j'entends dire en introduction de ce colloque que "l'échelle de la transition, ce n'est pas la commune", je suis obligée de réagir ! Souvent on pense que les maires n'ont pas la possibilité de porter des projets indépendants des différents périmètres d'intervention. Mais quand on est une commune rurale, c'est depuis toujours qu'on travaille avec ses voisins ! Cela ne veut pas dire que l'échelle communale n'est pas porteuse de sens, et je crois au contraire que les 35 000 communes de France peuvent offrir les capacités d'une mise en action de toute la population. Si on considère que c'est bien un changement culturel que nous devons porter, alors le village n'est pas une erreur organisationnelle, et peut justement être le terrain propice à la mise en œuvre

d'une citoyenneté active.

Le problème c'est que tous les référentiels de l'action publique sont pensés en fonction de la densité de la population (il suffit de penser à la DGF), sans jamais parler des espaces. **Pourtant, les maires ruraux ne représentent pas qu'une faible densité de population ! Nous représentons aussi des forêts, des rivières, des alpages, des montagnes...**, et il faut que les élus aient les conditions pour mettre tout ça en harmonie. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, nous n'avons ni les moyens en termes financiers, encore moins en ingénierie, ni en temps (nous pourrions parler ici du statut de l'élu...). Le maire rural n'est pas reconnu comme le gérant et le garant d'une complexité de sujets, parmi lesquels figurent en bonne place les biens communs naturels, qui sont des services rendus pour tous. 99

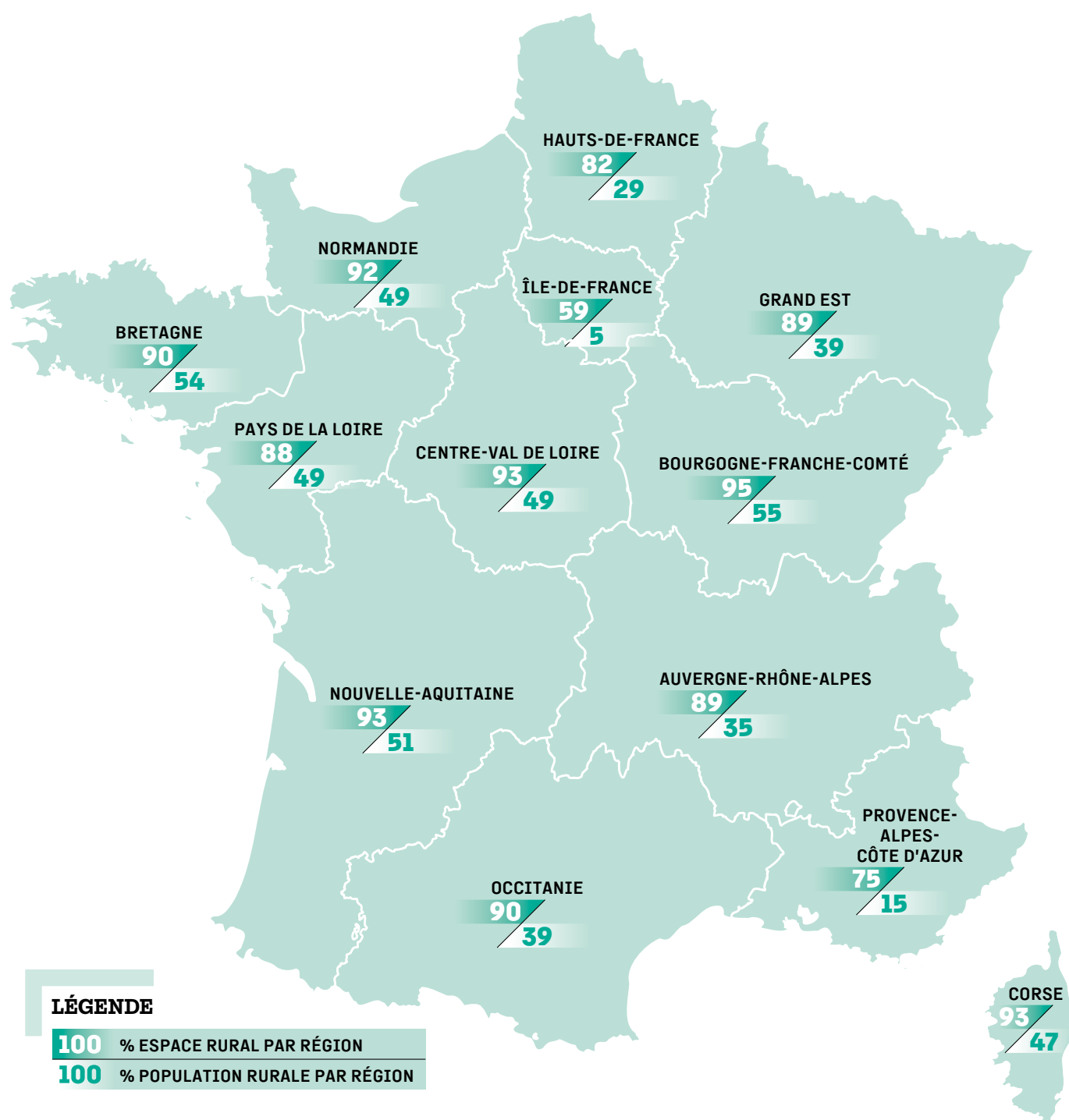
*Propos tenus à l'Assemblée Nationale lors du Colloque POPSU "À l'échelle des transitions - Tisser des liens pour de nouveaux dialogues territoriaux" le 23 mai.

— Elle a dit

RURALITÉ

DITES **88-33**

Vous connaissez le 88/33 national, pour dire les deux chiffres clés de la ruralité en France, issus des travaux de l'Insee pour définir le rural ; soit 88 % de l'espace métropolitain et 33 % de la population française. Mais cette moyenne nationale cache de fortes disparités. À l'heure où le rapport Woerth invite à mieux prendre en compte l'espace dans la répartition des dotations, focus sur les 13 régions de France métropolitaine avec la répartition de la superficie et la population en zone rurale pour chacune d'entre elles.



Source : Insee – Zonage rural (définition Grille communale de densité – Chiffres 2024)

« La caravane des ruralités valorise les initiatives locales »



Cécile Gallien

Maire de Vorey-sur-Azon (43), directrice de la Caravane des ruralités du GIP EPAU*

Comment est née cette idée d'organiser cette itinérance dans les territoires ?

La caravane a été créée à la fin de l'année 2023 par la volonté de la ministre Dominique Faure. Elle est partie d'un constat simple : les territoires ruraux abritent aujourd'hui un tiers de la population française, soit 22 millions de personnes qui connaissent des difficultés. Et pourtant ces territoires foisonnent de projets, d'initiatives et d'innovations pour construire les solutions qui répondent aux besoins et aux aspirations de leurs populations. En croisant les savoirs scientifiques et les récits de vie de chacun, l'objectif de la caravane des ruralités est d'aller en immersion pendant 3 jours dans les territoires pour faire remonter les initiatives inspirantes qui peuvent faire école. Ce dispositif permet de mettre en lumière des projets innovants, mais aussi d'aller à la rencontre des difficultés et des éléments bloquants, avec pour objectif aussi de faire évoluer les politiques publiques.

Quels territoires avez-vous visité durant ce premier semestre d'activité ?

Nous avons dès à présent réalisé 5 étapes. Un sixième arrêt aura lieu avant l'été dans les Hautes-Alpes (05). En Haute-Loire (43) nous avons travaillé sur les enjeux de revitalisation des centres-bourgs. Dans la Drôme (26) les travaux de la caravane ont été orientés sur l'industrie et le partage de la ressource en eau. Industrie toujours dans les Vosges (88), autour du maintien des savoir-faire de la filière textile. En Haute-Garonne (31), nous avons réfléchi au maintien d'une identité rurale dans les espaces périurbains et de leur rôle tampon, notamment en matière de cadre de vie. Enfin, dans les Deux-Sèvres (79), la caravane a permis d'interroger les questions de recrutement, de logement et de mobilité dans un contexte industriel dense. Ce dispositif itinérant, permet d'aller

« Débloquer des incompréhensions et aboutir à l'organisation de réseaux locaux de coopération »

à la rencontre des élus, des acteurs du terrain et des citoyens. À chaque fois, durant 3 jours, il s'agit de révéler les enjeux propres à la ruralité en matière d'innovation.

Quels types de résultats sont attendus ou découverts au fil de cette itinérance ?

Grâce à la posture de neutralité de la caravane, il se dit beaucoup de choses durant ces 3 jours et notamment pendant les ateliers. Faire se parler les différents écosystèmes d'acteurs (entreprises / élus / habitants / fonctionnaires) permet de créer des liens propices à l'accélération de la mise en réseau entre le public et le privé notamment. Que ce soit autour des enjeux de la ressource en eau ou de la jeunesse, qui sont les deux thèmes qui ressortent aujourd'hui constamment lors de nos visites, il est intéressant de voir que la caravane interpelle les participants sur les liens entre la puissance publique et les acteurs économiques des territoires. Et on observe déjà que ces premiers contacts sont de puissants accélérateurs pour débloquer des incompréhensions et aboutir à l'organisation de réseaux locaux de coopération.

La caravane fait aussi le pari d'associer étroitement la communauté scientifique lors de ces déplacements...

Le monde de la recherche s'intéresse de plus en plus à l'échelon local et à la proximité incarnée par les territoires ruraux. En appui sur Achille Warnant qui est le scientifique permanent de la caravane, nous avons par exemple mobilisé des chercheuses reconnues comme Magali Tallandier et Manon Loisel sur les questions d'industrie, dont le travail avec la caravane permettra de remettre un rapport au conseil scientifique de France Ruralités cet été. Les élus rencontrés nous disent avoir trop souvent le nez dans le guidon, et découvrent avec la caravane que ses apports scientifiques peuvent leur être utiles. Et ce d'autant qu'il y a de plus en plus de chercheurs qui s'intéressent à la ruralité, et ça, on le doit pour beaucoup au militantisme de l'AMRF qui a porté un changement de regard sur la ruralité avec l'Agenda rural, et l'émergence de la question des aménités.

*Le Groupement d'intérêt public (GIP) à vocation interministérielle, l'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) porte des programmes nationaux de recherche-action et d'expérimentation dans les champs de l'action territoriale.

**« C'est le moment de se saisir
de ces nouveaux scientifiques qui s'intéressent à la ruralité.
Ils sont de parfaits alliés pour les maires qui font face
à des normes bloquantes »**

Quels sont les apports que les scientifiques peuvent donner aux élus ruraux ?

Les grandes métropoles ont par le passé bien saisi leur intérêt à surfer sur la période du "tout urbain". Aujourd'hui, c'est le moment de se saisir de ces nouveaux scientifiques qui s'intéressent à la ruralité pour travailler les enjeux autour des transitions. La caravane, avec le Gip Epau et son programme Popsu-Territoires, permet cette mise en relation. Les élus ont beaucoup eu affaire à des cabinets qui coûtent cher, dans l'idée de pouvoir accéder à des financements publics. Il s'agit ici de renverser la situation, pour au contraire mobiliser des chercheurs en amont afin de faire émerger des projets et aider les élus à les faire murir. Les chercheurs permettent de favoriser les liens entre les enjeux globaux et les leviers locaux. Ils sont en cela de parfaits alliés pour les maires qui font face à des normes bloquantes alors que leur volonté d'agir est là. Valoriser le rôle du maire à l'interface de ces enjeux est un levier intéressant pour renforcer son rôle. Les scientifiques ont besoin du terrain pour expérimenter, et les élus ont besoin des questions des chercheurs et des créatifs pour ancrer leurs projets dans des enjeux de cohésion territoriale.

La caravane peut-elle ainsi apporter sa pierre à l'édifice de reconsolidation du pouvoir des maires ?

Notre itinérance donne à voir tout l'intérêt du binôme maire-préfet pour redonner de la souplesse au cadre normatif. Car si les lois sont faites pour tous, il y a bien souvent l'esprit de la loi d'un côté et les décrets de l'autre... La liberté qui est laissée au maire à travers sa clause de compétence générale vaut de l'or ! Et l'administration décentralisée semble aujourd'hui de plus en plus

à l'écoute, d'où l'importance d'agir sur les interprétations que les services instructeurs font de la loi. En mettant en valeur la manière dont des solutions pourraient être favorisées avec plus de facilité dans leur mise en œuvre, la Caravane permet de faire passer des messages à l'administration...

Et pour la suite ?

Nous allons à l'avenir travailler des nouveaux thèmes comme le logement, mais c'est toujours la transition au sens large, en appui notamment sur le travail réalisé par l'AMRF lors du Grand atelier, qui va occuper nos prochains arrêts dans les Hautes-Alpes, la Manche, les Côtes-d'Armor, la Nièvre et la Dordogne, parmi les étapes qui sont déjà programmées. Avec le même crédo de faire remonter ce qui marche, mais aussi ce qui coince, pour toujours être dans une démarche de conviction et d'accélérateur de liens. Mais la caravane ne fait pas que passer... ! Nous travaillons avec des photographes et des cinéastes, et nous réalisons un journal de bord mis à disposition des territoires pour qu'ils puissent s'en saisir, valoriser la démarche, et poursuivre ce travail de conviction. ●

« La liberté qui est laissée au maire à travers sa clause de compétence générale vaut de l'or »

LA CARAVANE DES RURALITÉS C'EST :

- Un dispositif itinérant à bord d'un véhicule décarboné pour sillonner les territoires et les initiatives locales qui les traversent.
- Un arrêt thématique de trois jours par territoire pour rencontrer les acteurs locaux et mieux comprendre les enjeux du terrain à l'origine des innovations.
- Des ateliers de recherche, de réflexion et de prospective pour identifier les grandes thématiques de l'action publique locale de demain à partir des expériences du terrain.
- Une étude synthétique réalisée par des experts chercheurs mettant en comparaison les territoires traversés, après la collecte de données et les observations de terrain.
- Un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France avec une exposition itinérante qui est présentée durant un mois dans le territoire d'accueil.
- Des partenaires mobilisés à chaque étape : le ministère des Collectivités, la Banque des territoires, la DGCL, la DGALN, ou encore la chair des doctorants « Léonard », financée par Vinci.



Valorisez vos terrains inexploités
& obtenez un revenu additionnel
pour votre collectivité !

Projet de centrale solaire
à partir de 1ha sur terrain dégradé !



Transition énergétique



Revenu additionnel



Valorisation
terrains dégradés

Parc Solaire de Gron (89)

Générale du Solaire **achète ou loue pour une durée de 40 ans minimum**,
du **foncier inexploité**, pour y installer une **centrale solaire** et produire de
l'électricité verte.

Faites-nous part de votre projet :

01 72 71 59 01

contact@gdsolaire.com

www.gdsolaire.com

#Territoires #TransitionEnergétique



Générale du Solaire est partenaire de l'Association des **Maires Ruraux de France**. L'AMRF et Générale du Solaire partagent le même engagement d'un **développement équilibré du territoire**.